

PROJET DE LOI N^o 93

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA VILLE DE QUÉBEC

RÉSUMÉ DES MESURES PROPOSÉES

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Juin 2008

MESURES D'APPLICATION GÉNÉRALE

Le projet de loi propose de modifier la Charte de la Ville de Québec afin de donner suite à la résolution adoptée le 25 avril 2008 par le comité exécutif de la Ville de Québec, et portant sur le système de représentation électorale de la ville.

La Charte de la Ville de Québec serait d'abord modifiée de façon à réduire le nombre d'arrondissements à six. Ainsi,

- les arrondissements de La Cité et de Limoilou seraient réunis en un seul arrondissement en plus de voir quelques modifications apportées à leur périmètre (arrondissement 1);
- l'arrondissement des Rivières serait reconfiguré par l'addition de portions de territoires limitrophes qui seraient soustraits des arrondissements adjacents (arrondissement 2);
- l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery serait agrandi avec les territoires de l'ancienne Ville de Cap-Rouge et les secteurs Champigny et Chauveau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy (arrondissement 3);
- les arrondissements de Charlesbourg (arrondissement 4) et de Beauport (arrondissement 5) seraient légèrement modifiés sur leur pourtour;
- l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles comprendrait dorénavant les territoires des anciennes Villes de Val-Bélair, de Lac Saint-Charles, de Loretteville, de Saint-Émile ainsi que des parties de territoires des anciennes Villes de Sainte-Foy et de Québec (arrondissement 6).

Par ailleurs, le nombre de conseillers passerait de 37 à 27. Les conseils des arrondissements des Rivières, de Charlesbourg, de Beauport et de la Haute-Saint-Charles seraient composés de quatre élus chacun. Cinq conseillers siègeraient au conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery et six à celui de La Cité. Ces deux derniers arrondissements seraient les plus peuplés de la ville avec plus de 80 000 électeurs.

	Nbre de districts	Nbre d'électeurs	Moyenne d'électeurs/district
Arrondissement 1 (La Cité-Limoilou)	6	85 126	14 188
Arrondissement 2 (Les Rivières)	4	49 938	12 485
Arrondissement 3 (Sainte-Foy-Sillery)	5	80 228	16 046
Arrondissement 4 (Charlesbourg)	4	59 271	14 818
Arrondissement 5 (Beauport)	4	58 885	14 721
Arrondissement 6 (La Haute-Saint-Charles)	4	56 103	14 026
TOTAL	27	389 551	

Ces modifications s'appliqueraient pour la préparation et la tenue du scrutin de la prochaine élection générale de 2009 et celles qui suivront. Les dispositions actuelles de la Charte de la Ville de Québec continueraient de s'appliquer à toute élection partielle qui pourrait avoir lieu avant l'élection générale de 2009.

Ministère des Affaires municipales et des Régions
2 juin 2008